

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

Date : 21/04/2024

INTITULE DE L'ACTION : ..... Chasse aux œufs au parc du Nouveau Monde

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Location château gonflable	250€	Comité de quartier de l'hommelet	145€
Frais de transport (2)	20€	Participation des personnes (4)	200€
		100 inscriptions à la chasse pour 2€	
Boissons et alimentation			
Chocolats	245€		
Buvette (boisson, gâteaux, bonbons...)	347€		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
Fourniture ateliers panier et décoration	155€	(à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	178€		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1100€</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Animation jeux traditionnels	250€		
Personnel bénévole		Bénévolat	
5 bénévoles *20h * 11.65€	1160€	5 bénévoles *20h * 11.27€	1160€
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>2 605€</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2 605€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 605€</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

---

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.